

Prêt d'honneur Initiative Orne

Activités agricoles

La plateforme INITIATIVE ORNE propose des **prêts d'honneur dédiés aux activités agricoles** pour :

- favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs y compris sur des activités éligibles à la DJA (en dehors des systèmes d'exploitation principaux : lait, viande bovine,...)
- conforter leurs fonds propres et faciliter l'accès aux financements bancaires
- encourager la diversification (cheval, élevage hors bovin et lait, horticulture, maraîchage, hors sol,...)
- aider la transformation de produits agricoles et la vente en circuits courts
- inciter à l'installation agro-écologique, production bio,...

Cette action pilote est menée en partenariat avec le **Département de l'Orne** et la **Chambre d'Agriculture de l'Orne**.

Bénéficiaires

Le porteur de projet doit être agriculteur à titre principal.

Dans le cadre d'une société (SARL, SCEA,...), le porteur de projet doit être associé principal majoritaire ou égalitaire et exercer une fonction de décision.

Le porteur de projet doit disposer d'une formation et d'une expérience suffisantes dans le domaine d'activité envisagé : formation de niveau V recommandée (BEPA, CAPA,...), formation minimum en gestion, expérience dans l'activité (emploi ou stage d'un minimum de 3 mois).

Seront notamment acceptés :

- La transmission dans un cadre familial
- Les activités de production ou de transformation de produits agricoles
- La distribution en circuits courts
- Les activités de services connexes à l'agriculture
- Les projets éligibles à la DJA, en dehors des systèmes d'exploitation principaux (lait, viande bovine,...)

Seront notamment exclus :

- La transmission entre conjoints (>40ans)
- Les porteurs de projets bénéficiaires d'une allocation de retraite

Le projet doit être localisé principalement sur le département de l'Orne : siège d'exploitation, lieu de vie et 80% au moins de la SAU.

Une étude de marché est nécessaire. Sauf exception et avis argumenté :

- le budget total du projet ne doit pas dépasser 200 000 € (hors foncier),
- le total des fonds propres et du prêt d'honneur doit représenter au moins 15% du total du plan de financement.

Un concours bancaire est obligatoire

Modalités

Il s'agit d'un prêt personnel, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise. La demande peut être présentée avant l'installation ou dans les 18 mois qui suivent.

Le montant du prêt est de 15.000 € maximum par projet (7.000 € en moyenne), sur une durée de 24 à 60 mois, comprenant un éventuel différé de remboursement (1 à 6 mois). Les remboursements s'effectuent par prélèvement mensuel. Une assurance facultative est proposée (décès, invalidité etc.).

Demande et décision

DETECTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS :

- Le « Point Info Installation », label national obtenu par la Chambre d'Agriculture, est ouvert à tous les porteurs de projet. C'est donc principalement à travers ce dispositif que pourra se faire l'accueil des porteurs de projet en création ou reprise d'entreprise.
- Un dossier de demande spécifique est élaboré en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

MODALITES DE DECISION

Le dossier est présenté devant l'un des 5 Comités locaux d'engagement (CLE), en présence du demandeur.

Le CLE est l'instance décisionnaire qui accorde ou non le prêt, fixe le montant, la durée, les conditions éventuelles,...

L'examen par le C.L.E sera précédé systématiquement d'une demande d'avis auprès :

- de la Chambre d'Agriculture de l'Orne
- du Conseil Départemental de l'Orne

La décision est transmise au bénéficiaire par Initiative Orne et le PV de décision est transmis aux différents partenaires.

SUIVI ET PARRAINAGE

Le suivi post-installation de l'entreprise est effectué dans le cadre de la procédure de suivi mise en place par la Chambre d'Agriculture, avec les organismes de gestion. Cette procédure comporte notamment :

- une première visite dans un délai de 3 à 6 mois après l'installation,
- une seconde visite dans un délai de 18 à 30 mois.

Initiative Orne est agréée comme organisme instructeur pour NACRE.

Contacts



Point Info Installation

Chambre d'agriculture de l'Orne
52, bd du 1er Chasseurs - B.P. 36
61001 ALENCON CEDEX

Tél. : 02 33 31 49 05
christine.desmortier@orne.chambagri.fr

Initiative Orne

Hôtel du Département
25 boulevard de Strasbourg
61000 Alençon

Tél. : 02 61 72 01 00
s.toreau@initiative-orne.com

